

ABONNEMENTS  
S'adresser rue de la Pompe, 3  
BRUXELLES

ADMINISTRATION  
Boulevard du Hainaut, 74  
Bruxelles

# L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

## D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

ANNONCES & RÉCLAMES  
A FORFAIT  
S'adresser rue de la Pompe, 3  
BRUXELLES

DIRECTION — RÉDACTION  
Rue des Quatre-Bras, 5  
Bruxelles

— DÉPOSÉ —

BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES

— DÉPOSÉ —

— 19 —

Bruxelles, Avril 1878.

### SOMMAIRE

L'encouragement officiel et les jeunes architectes. E. A. —  
Le cinquantième anniversaire de l'Indépendance nationale. —  
Chronique gantoise. — La distribution du travail par les administrations communales. — Faits divers.

#### L'Encouragement officiel et les Jeunes Architectes

Lorsqu'un élève architecte, à force de veilles et d'études, et grâce surtout à ses nombreuses recherches dans les bibliothèques et les ouvrages (très-couteux, soit dit en parenthèse) qu'il aura pu se procurer à force d'économies, lorsque, dis-je, il aura enlevé, soit un premier prix dans l'une de nos académies importantes, soit une distinction quelconque au concours de Rome, l'Etat, les administrations croient s'être acquittés envers lui quant à la somme d'encouragements auxquels il a droit, semble-t-il.

Cela est vrai, très-vrai malheureusement, mais cela ne l'est que pour les architectes.

Nous avons connu des lauréats qui, après trois ou quatre années de voyages et d'études à l'étranger, se sont trouvés, rentrant en Belgique, littéralement isolés. Or, il ne suffit pas d'avoir fait ample moisson d'observations et de matériaux, il ne suffit pas d'être devenu un savant architecte, il faut trouver l'occasion d'appliquer ces connaissances acquises, de prouver que l'on sait, et d'arriver au rang distingué qui a été le but constant de longues années d'étude.

Eh bien! a-t-on fait pour eux tout ce que l'on devait faire? Et la tâche des autorités était-elle remplie lorsque l'on avait donné à ces élèves distingués les moyens de se perfectionner dans leur art, de voyager et... de perdre toutes leurs relations?

Nous ne le croyons pas, et nous sommes convaincus que cette situation, cette façon d'encouragement a des conséquences déplorable.

Il se fait tant de constructions en Belgique, l'Etat érige un tel nombre d'édifices petits et grands que, nous semble-t-il, les jeunes gens que l'on considère officiellement comme arrivés à la maîtrise pourraient bien s'en voir confier l'un ou l'autre, quelque minime qu'en soit l'importance.

Ce serait un encouragement précieux qui ne coûterait rien, absolument rien aux administrations.

Et ce serait surtout un moyen d'émulation, outre que ce mode aurait pour conséquence de faire jaillir les personnalités artistiques, de révéler bien des talents.

Ce serait encore un moyen d'éviter cet abominable système de copies, de surmoulages architecturaux.

Cela ne se fait pas et il arrive alors que ces jeunes maîtres, forcés de satisfaire à la réalité, contraints de gagner de l'argent, se voient livrés pieds et poings liés aux propriétaires qui leur confient (?) l'érection de quatre murs percés de trous, plâtrés et couverts d'un toit.

A l'art qui, pendant la période de leurs études, leur avait donné de si douces satisfactions, succède le métier avec tous ses ennuis et ses déceptions. Ou ils se découragent, ou ils s'habituent à cette situation, et ces admirables facultés, ces brillantes dis-

— 20 —

positions s'étiolent et disparaissent dans le néant des désillusions et des écœurements.

Et avec le découragement arrivent les jours sombres, l'imagination se glace, le feu sacré devient la routine; de l'artiste l'on a fait un industriel ou un artisan.

Nous nous empressons de dire que ce n'est pas au favoritisme que nous songeons en écrivant ces lignes, quelque peu *spléniques*, peut-être; cet abus, le plus hideux, a été combattu déjà dans nos colonnes, et il nous trouvera toujours armés et impitoyables; mais nous ne l'attaquerons que spécialement, directement. Il est extrêmement difficile de le prévenir, il est presque impossible de l'étouffer.

Nous voyons dans la situation actuelle des causes d'un ordre tout autre, conséquences d'une situation administrative erronée et que, par une simple réglementation, l'on pourrait faire disparaître; nous allons l'examiner.

Les provinces et l'Etat, pour faciliter l'administration des subsides qu'ils accordent aux administrations communales ou aux fabriques d'église, pour assurer surtout l'emploi régulier de ces subsides dans la construction ou la restauration des églises, des presbytères, des maisons vicariales, des écoles, etc., pour veiller à la bonne exécution des travaux et faire respecter les règlements et les arrêtés, ont créé les fonctions d'architecte provincial.

La mission de ce fonctionnaire, à qui l'on accorde des émoluments convenables et des indemnités, cette mission est donc parfaitement indiquée. Elle peut se caractériser en deux mots: surveillance et contrôle.

Il semble donc bien évident que les architectes provinciaux n'ont pas à s'occuper des constructions nouvelles ou des restaurations autrement que pour veiller à la bonne exécution des travaux, l'emploi des subsides, l'observation des règlements et des arrêtés et que leurs fonctions sont remplies lorsqu'ils ont pu donner réception et approuver les mémoires.

C'est bien là, en effet, l'interprétation, la définition de ce que l'on attend des architectes provinciaux. C'est ainsi que quelques administrations provinciales (notamment celle du Hainaut) comprennent les attributions des fonctionnaires dont nous nous voyons forcés de nous occuper.

Cependant beaucoup d'architectes provinciaux, abusant sans doute de relations suivies avec les administrations comprennent ces attributions d'une façon beaucoup plus étendue, beaucoup plus complète. Ils font les plans, conduisent les travaux comme le moins fonctionnaire des architectes, puis, se ressouvenant de leurs attributions administratives, ils procèdent à la réception des ouvrages exécutés par eux ou sous leur direction.

Inutile de dire qu'ils sont payés d'abord, selon le tarif habituel, pour la rédaction des plans, devis et cahier des charges, la direction des travaux et la vérification des mémoires, et qu'ils le sont encore pour l'accomplissement de leur devoir d'architectes provinciaux.

Cela ne vous rappelle-t-il pas le domestique d'Harpagon:

« Est-ce à votre cocher, monsieur, ou bien à votre cuisinier que vous voulez parler, car je suis l'un et l'autre? »

Nous croyons inutile de développer ici tout ce que cette situation, qui accorde à quelques archi-

— 21 —

tectes une ubiquité administrative, peut présenter d'anormal; les réflexions et les commentaires en découlent tout naturellement. Mais nous insistons sur ce fait que l'on trouverait dans cette situation les éléments nécessaires pour appliquer aux jeunes architectes le mode d'encouragement le plus intelligent et le plus utile selon nous, celui que nous venons de développer.

Nous demandons formellement que la situation regrettable que nous avons signalée soit examinée par les autorités compétentes; nous demandons encore que l'Etat adopte le mode de concours publics pour toutes les constructions qu'il érige, en n'en exceptant pas les plus importantes, c'est-à-dire celles qui, seules, réclament non-seulement du savoir, mais encore l'expérience que l'architecte ne peut avoir acquise qu'après une pratique plus ou moins longue.

Les administrations communales viennent d'interdire (ou plutôt de rappeler une ancienne interdiction) à leurs fonctionnaires de s'occuper d'affaires pour les particuliers. Il y a des ordres de service dans l'administration de l'Etat qui prononcent les mêmes interdictions.

Nous ne faisons qu'en réclamer l'application. Nous ne sommes donc pas insatiables. E. A.

#### Le Cinquantième anniversaire de l'Indépendance nationale

L'administration communale de Bruxelles s'est occupée, dans l'une de ses séances, des fêtes et solennités destinées à rehausser la célébration du cinquantième anniversaire de la Constitution belge. M. E. Allard, faisant fonctions d'échevin de l'instruction publique et des beaux-arts, a donné lecture d'une proposition que nous croyons bien faire de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Voici cette proposition:

« Messieurs, la ville de Bruxelles a été dotée ces dernières années d'une école de beaux-arts digne d'être comparée aux académies les plus importantes de l'Europe.

« Le conseil n'a reculé devant aucun sacrifice pour mettre à la disposition de la population bruxelloise un enseignement artistique de premier ordre, offrant à tous les talents les moyens de s'affirmer et de se produire.

« Une nation s'honore par de pareilles institutions, et Bruxelles peut aujourd'hui montrer avec une légitime fierté le temple qu'elle a élevé à la culture des beaux-arts.

« Elle peut s'enorgueillir, mieux encore, de la pléiade d'artistes peintres, sculpteurs, architectes, qui, élèves de son académie, se sont placés au premier rang du monde des arts.

« Un événement imposant pour notre pays se prépare.

« Une jeune nationalité célébrera en 1880 le cinquantième anniversaire de sa fondation. Cette fête de la paix doit être consacrée, dans la capitale, par une œuvre qui solennisera l'un des caractères distinctifs de notre vie communale, en même temps que l'un des bienfaits les plus importants de la paix et de la liberté: le développement de l'esprit artistique dans le pays.

« Le collège vient vous proposer, messieurs, de l'autoriser à organiser pour les fêtes nationales de 1880, dans les vastes salles de notre Académie, une exposition rétrospective de toutes les œuvres des artistes qui sont sortis de notre école des beaux-arts depuis 1830.

« Véritable fête communale, digne hommage rendu par la première cité du pays aux fondateurs de notre indépendance, cette solennité réunirait

dans un même ordre les travaux de nos artistes les plus éminents.

« Bruxelles convierait ses anciens élèves à y exposer l'une de leurs œuvres, le peintre son meilleur tableau, le sculpteur sa meilleure statue, l'architecte la figuration de quelque édifice créé sous son inspiration.

« L'histoire de notre Académie se déroulerait ainsi aux yeux du public, et un catalogue bien fait, précédé d'une notice rappelant l'origine de notre école des beaux-arts, conserverait pour nos annales le souvenir du passé d'une institution dont l'avenir est désormais assuré.

« Dans cet ordre d'idées, la proposition que nous soumettons à vos délibérations se complète par la création d'un musée communal annexé à notre Académie et dans lequel la ville placerait les œuvres des artistes qui l'ont illustré.

« Ce musée, installé dans la grande salle du préau de notre Académie, pourrait déjà recevoir les tableaux de nos lauréats au concours du prix de Rome, que la ville possède, et nous ne doutons pas que nos élèves d'autrefois, nos maîtres d'aujourd'hui, se feront un titre glorieux de figurer dans cette galerie, qui leur rappellera le souvenir des premiers succès de leur carrière artistique.

« Quel est l'artiste qui ne serait fier de répondre à notre appel et qui, ayant fait ou commencé ses études à l'Académie de Bruxelles, ne voudrait point y laisser son nom, soit sur un tableau, soit sur un marbre, soit sur une esquisse?

« D'autre part, la ville, en donnant une commande à un jeune artiste qui aura remporté la palme au concours et en acquérant son œuvre, l'aidera à franchir des débuts souvent pénibles en même temps qu'elle créera un puissant encouragement pour tous ceux qui le suivront. — Chaque année, un crédit spécial inscrit à notre budget permettrait à votre administration d'enrichir notre musée. Si le conseil adhère aux propositions du collège, votre administration aura à lui présenter une demande de crédit spécial pour acquérir une œuvre au lauréat du dernier concours du prix de Rome.

« La ville voudra également payer un juste tribut de reconnaissance à tous ceux qui, par leur talent et par leur dévouement à notre Académie, ont contribué à sa prospérité; elle rappellera les services rendus en conservant les noms de ceux qui ne sont plus, soit par leur portrait, soit par des inscriptions commémoratives, placées dans les salles et préaux du musée.

« Messieurs, telle est à grands traits la proposition que nous avons l'honneur de vous faire au nom du collège. Nous la résumons en vous demandant de décréter la création d'un musée communal annexé à notre école des beaux-arts, et nous vous prions de charger le collège de prendre les mesures que nécessitera cette création.

« Nous vous prions également de vouloir décider que l'installation de ce musée sera inaugurée en 1880 par une exposition rétrospective d'œuvres d'art des anciens élèves de l'Académie de Bruxelles.

« Les mesures que réclamera l'organisation de cette exposition pourraient être confiées à une commission choisie au sein du conseil, afin de conserver à cette solennité son caractère exclusivement bruxellois et communal. »

Le conseil a renvoyé la proposition, pour examen et rapport, à la section des beaux-arts et d'instruction publique.

Nous nous occuperons de ce projet dans notre prochain N°.

## CHRONIQUE GANTOISE

De toutes les villes du pays, Gand est peut-être la moins favorisée au point de vue des travaux artistiques. On n'y fait pas grand-chose en ce moment, et cependant que de monuments réclament ou une restauration ou un achèvement attendu depuis longtemps?

Cela doit produire un singulier effet sur le touriste visitant la vieille cité flamande, dont le nom a dû lui paraître si brillant dans l'histoire; et l'aspect assez morne, assurément calme de la ville, se joignant à cet inachèvement, à cette sorte d'abandon, doit certes lui faire songer aux splendeurs et à la décadence de bien d'autres cités.

Le Palais de Justice, ce beau monument classique, l'un des chefs-d'œuvre de l'architecte Roelandt, si l'on en excepte l'intérieur, est vierge de toute sculpture. Nous n'oublions pas que l'*Émulation* n'aime pas l'emploi abusif des ornements et de la statuaire, mais de là à l'absence complète il y a de la marge, et nous ne connaissons rien d'aussi triste, d'aussi pauvre que ces niches attendant ou une Minerve ou l'image de quelque grand jurisconsulte belge.

A l'Hôtel de Ville, que l'on restaure avec beaucoup de soin, ce que mérite bien d'ailleurs ce bijou de l'architecture ogivale, on remarque la même absence de statuaire à la façade principale.

L'ancien palais des comtes de Flandre est toujours enve-

loppé de maisons, dont généralement l'aspect est d'une terrible monotonie.

Nos monuments historiques sont-ils donc tellement nombreux que l'on puisse ainsi, dédaigneusement ou par la plus coupable indifférence, les laisser s'émietter peu à peu et disparaître comme le souvenir de beaucoup de faits de l'histoire populaire?

Qui sait, d'ailleurs, ce que cachent ces constructions accolées par la succession des lustres et des siècles; nous nous rappelons encore les découvertes faites lors de la restauration de la belle salle du palais.

Quant au Marché au poisson, sa porte monumentale, intéressant spécimen de l'art de la Renaissance en Belgique, est toujours dans l'état où l'a laissé l'incendie il y a environ quatre ans.

Sur la place du Marché au Poisson existait jadis une jolie maison, de style Renaissance, qu'une de ces *singulières considérations d'alignement* modernes a fait disparaître. Avec elle ont disparu quelques pignons gothiques, mais au moins l'on possède aujourd'hui une rue bien droite et des maisons bien régulières, soigneusement plâtrées et enduites.

L'amour de la propreté légendaire aurait-il tué le génie du pittoresque de l'art flamand?

Il est vrai que l'on a, par ces démolitions, donné plus de dégagement à la Halle récemment construite, et étant donné ce principe que les morts ne doivent jamais nuire aux vivants, les architectes modernes ne croient pas devoir s'arrêter à ces considérations de pittoresque, de souvenirs historiques, d'intérêts artistiques.

Ils démolissent. Mais songent-ils jamais que leurs œuvres pourraient bien être victimes des mêmes principes dans l'avenir?

A. M.

## La distribution du travail par les administrations communales

Nous lisons dans *l'Éveil*, organe du canton d'Ixelles: « Nous avons sommairement avisé nos lecteurs que le conseil communal, dans sa dernière séance, s'était décidé à faire confectionner les plans de l'école moyenne et de celle du bas-Ixelles par le bureau des travaux publics.

« Nous critiquions en même temps cette mesure, nous engageant à faire connaître les raisons qui nous faisaient préférer à cette combinaison, peut-être à ce privilège, le concours entre architectes de la commune d'Ixelles.

« Et d'abord qui oserait soutenir sérieusement que les travaux exécutés par le bureau des travaux n'ont pas toujours amené de gros mécomptes tant au point de vue des dépenses qu'à celui de l'excellence d'exécution?

« Il suffit de jeter un regard rapide sur les travaux entrepris depuis dix ans pour être sérieusement effrayé de la décision du conseil.

« Et qu'on ne s'y méprenne pas, nous ne contestons pas que le bureau des travaux contient de bons, d'excellents éléments; on y rencontre le désir et le pouvoir de bien faire au point de vue technique; cela est-il suffisant? Tout ce monde est-il absolument indépendant et puis encore combien y compte-t-on d'hommes capables?

« Dans son ensemble cette section est plus que médiocre, incomplète; elle peut à peine suffire à la surveillance qui lui incombe, présider aux modifications et aux améliorations de nos bâtiments communaux.

« Est-ce l'économie qui doit nous rallier au vote du conseil, en effet dans l'occurrence il ne peut être question d'honoraires, de *pour cent*?

« Certes, dans l'état actuel de notre caisse, la plus petite économie n'est pas chose à dédaigner, nous serions même prêts à considérer ce motif comme suffisant si l'expérience ne disait pas, ne nous démontrait même qu'à un moment donné les gratifications, les augmentations dans le personnel ne dépassent les frais ordinaires d'honoraires.

« Étant donné ces considérations nous préférons à tous égards le système du concours entre architectes. On nous dira peut-être que les architectes sérieux ne prendront pas part au concours.

« Et pourquoi pas?

« Y a-t-il déshonneur à concourir?

« Nous sommes persuadés que l'appel de la commune eût été entendu et nous sommes d'autant plus fondés à le croire que le temps de crise que nous subissons fait désirer à tous indistinctement l'obtention d'un travail de l'importance de celui dont il s'agit.

« Ne perdons pas de vue non plus s'il vous plaît, que c'est grâce au concours que le talent ignoré, qui sans cette circonstance resterait parfaitement inconnu, émerge du commun des mortels; songeons encore que pour le moment il s'agit plus d'aménagements, de distribution intérieure que de véritable architecture, que dans le nombre il se serait présenté quelque plan supérieur à ceux que dame Routine nous a toujours octroyés.

« Dans notre système nous rencontrons:

« Possibilité ou probabilité de plans meilleurs;

« Exécution sérieuse des travaux sous le contrôle du personnel de l'administration;

« Responsabilité de l'architecte;

« Certitude d'une dépense fixe à l'abri des *imprévus*, colonne qu'on peut toujours livrer aux méditations des Ixellois;

« Abolition des privilèges.

« Nous souhaitons bien sincèrement que la décision du conseil s'exécute sans déboires, nos regrets seraient bien diminués si nous pouvions avoir tort.

« Nous terminerons en exprimant le vœu de voir l'école moyenne renfermer une habitation pour le directeur; il faut une surveillance incessante dans cet établissement aussi bien

que dans celui du bas-Ixelles; en outre nous voudrions voir les directeurs consultés quant à la distribution des locaux. Personne n'est plus compétent qu'eux pour résoudre ces questions; il est de plus juste de demander l'avis de ceux qui, aux yeux du public, ont une si grande responsabilité. Ils connaissent à fond les nécessités du service, en fait leur avis est indispensable. »

## FAITS DIVERS

**PARIS.** — *Exposition universelle.* — L'Exposition sera officiellement ouverte le 1<sup>er</sup> mai prochain, bien qu'elle soit encore incomplète dans un grand nombre de ses parties. Les salons des beaux-arts surtout sont particulièrement en retard; nous remettrons donc à notre prochain numéro un article à propos de l'Exposition universelle.

Nous publierons la façade de l'Exposition belge et rendrons compte du Salon d'architecture.

**BRUXELLES.** — *Académie royale des Beaux-Arts.* — En ce moment, les anciens élèves, lauréats du cours supérieur, sont en loge pour le concours dit de *Mille francs*.

**BRUXELLES.** — *Palais des Beaux-Arts.* — Nous lisons dans la *Chronique*. — « On a dit — et le ministre des travaux publics lui-même l'a déclaré — que le Palais des Beaux-Arts serait prêt pour les fêtes nationales de 1880.

« Cela est, tout à la fois, exact et inexact...

« Il faut s'entendre: s'il s'agit de la façade maîtresse, donnant sur la rue de la Régence, et des locaux principaux qui en dépendent, il est, en effet, permis d'assurer que ces travaux seront entièrement terminés pour 1880.

« Mais ce n'est pas là tout le plan de M. l'architecte Balat: il y a encore à faire une façade monumentale dans la rue du Musée, façade qui, tout en masquant l'horrible mur *aveugle* qu'il a fallu élever de ce côté, raccorde l'ancien hôtel Osy avec les bâtiments de la Bibliothèque et du Musée.

« Or, cette face importante du Palais des Beaux-Arts n'est même pas commencée; si on n'y met point la main bientôt il est évident que ces travaux ne seront pas terminés pour 1880. Dès lors, il serait inexact de prétendre que le Palais des Beaux-Arts sera « complètement achevé » pour la célébration de nos fêtes jubilaires...

« A moins qu'on n'ait renoncé à exécuter la façade latérale de la rue du Musée et que l'œuvre grandiose de M. Balat ne soit destinée à demeurer de côté avec ce grand diable de mur sans ouvertures, qui lui donne un faux air de four à briques...

**BRUXELLES.** *Squares du Sablon.* — Les travaux vont être définitivement entamés sous la direction de M. l'architecte Beyaert, auteur du remarquable projet d'aménagement et de décoration de la place du Petit-Sablon. L'on sait que le groupe des comtes d'Egmont et de Horne doit être placé au milieu de ce square.

**LAËKEN.** — *Parc Royal.* — La seconde partie de cet important travail est entamée.

*Monument à la mémoire de Sa Majesté Léopold I<sup>er</sup>.* — L'adjudication des travaux va avoir lieu dans quelques jours.

Ce monument, dû à M. l'architecte Decurle, de Bruxelles, sera très-remarquable. Nous en entretiendrons nos lecteurs dans notre prochain numéro.

**SAINT-GILLES.** — On va commencer, dans quelques jours, les travaux de maçonnerie de la nouvelle prison. C'est, on le sait, à M. l'architecte Derre, de Paris, que ce travail important a été confié.

**ANVERS.** — *Bureau de bienfaisance.* — Concours pour la construction de *maisons ouvrières et d'un dispensaire.* — *Projets primés*, portant les N<sup>os</sup> 26 et 19. — Le jury propose d'accorder une prime au N<sup>o</sup> 13.

*Projet.* N<sup>o</sup> 26 a pour auteur M. Verecken;  
" N<sup>o</sup> 19 " auteur MM. Flemal et Schaeps.  
" N<sup>o</sup> 13 " auteur M. De Coster.

Dans notre prochain numéro nous rendrons compte de ce concours.

**BRUGES.** — *Hôtel du gouvernement provincial.* — On n'a pas oublié que l'horrible édifice, connu sous le sobriquet de Palais du gouvernement provincial à Bruges, a été incendié.

« Il faudra reconstruire ce palais le plus tôt possible, le conseil provincial de la Flandre occidentale ne pouvant siéger sous un chêne, comme les anciens despotes.

« Or, à la place qu'occupait cette construction lourde et sans grandeur, il y avait, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un édifice très-remarquable, connu sous le nom de *Waterhalle*, de style ogival. Pendant que le « palais » brûlait, on se disait joyeusement: « Quel aimable incendie! Le déshonneur d'une des plus belles places de Bruges du moyen âge va donc disparaître! » C'était un *De Profundis* du genre gai.

« Or, un groupe d'architectes et d'archéologues flamands vient d'adresser une pétition à la députation permanente, « pour lui demander la reconstruction de l'hôtel du gouvernement provincial dans le style du XV<sup>e</sup> siècle. » J.

Espérons que l'administration supérieure fera appel à tous les architectes belges et que la réédification de ce palais fera l'objet d'un concours public.

**BRUGES.** — Le remarquable corps de garde va être restauré: c'est à M. De la Censerie, architecte, directeur de l'Académie de Bruges, que ce travail artistique a été confié. Nous sommes convaincus que cette restauration sera parfaite, étant donné le talent de l'artiste désigné.